



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la ville

Question écrite n° 84003

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur les propositions adoptées par le Conseil national des villes, le 1er juillet 2005. Le redéploiement des services publics aboutit, assez souvent, à leur retrait d'un certain nombre de quartiers et parfois à un transfert de compétences au secteur associatif. Il souhaiterait savoir s'il envisage de prendre des mesures pour clarifier, au plan national comme au plan local, ce qui doit relever du service public et ce qui peut-être délégué à la société civile et à des associations.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84003

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 janvier 2006, page 660